



Créée en 2020 lors du débat public instauré dans le cadre des projets de parcs éoliens de Centre Manche, Eolarge<sup>vds</sup> est une association composée d'élus et d'habitants du Val de Saire et, plus largement, de l'Est Cotentin. Si sa position est neutre par rapport aux projets annoncés, l'association s'est donné pour mission la défense des intérêts du territoire, terrestre et maritime, face aux implantations des deux parcs éoliens prévus au programme énergétique national.

Christiane Tincelin  
Mairie de Barfleur  
66, rue Saint Thomas Becket  
50760 – Barfleur  
Tél : ++ 33 (02) 33 23 43 00

## Le point de vue d'Eolarge<sup>vds</sup> sur les projets éoliens en mer et plus largement la préservation de l'espace maritime

L'intervention d'Eolarge<sup>vds</sup>, au-delà des préoccupations naturelles de l'association, s'inscrit dans le cadre plus large de la consultation organisée sous le titre de « La mer en débat ». Elle vise à apporter les observations et commentaires résultant de l'expérience vécue par Eolarge<sup>vds</sup> au cours de ces quatre dernières années et des réflexions plus générales sur le sujet de l'utilisation de l'espace maritime.



## I L'implantation de futurs parcs éoliens

Outre l'important développement du nucléaire, passé et annoncé, la Normandie s'avère un espace pionnier de la filière de l'éolien en mer. Après la réalisation des parcs de Dieppe-Le Tréport, Fécamp, et Courseulles-sur-Mer, les projets de Centre Manche 1 et 2 sont en effet engagés et les zones « propices » définies dans la cartographie du débat laissent augurer une forte intensification des implantations.

S'il est possible de le résumer ainsi, un projet de parc éolien en mer -comme toute autre installation industrielle lourde- nous semble devoir s'inscrire dans une démarche de planification et de dialogue permettant de rencontrer au plus juste les intérêts (ou de limiter au mieux les inconvénients) des différentes parties prenantes en établissant un véritable contrat de territoire propre à l'installation envisagée. L'exercice du débat public s'il est remarquable de déploiement d'énergie, peine à donner la perception d'un dialogue coconstruit sur le projet. Le sentiment d'une démarche « top-down » l'emporte. Or l'intensification accélérée des installations annoncées mérite qu'on s'arrête à la question de l'acceptabilité des projets par les territoires impactés.

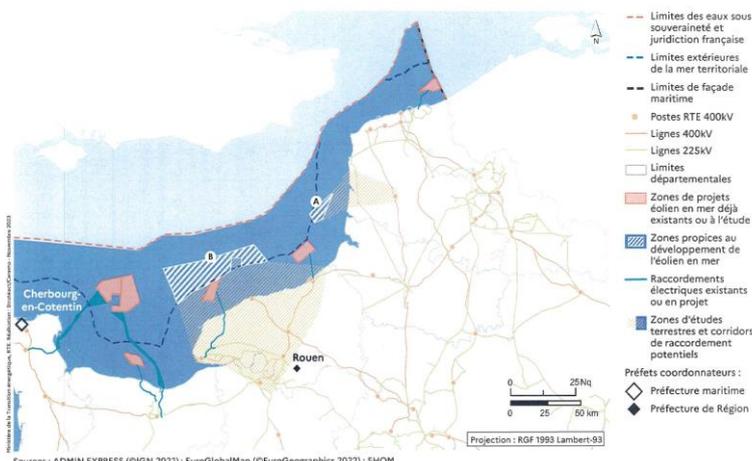
Les expériences vécues par Eolarge.<sup>vds</sup> sur les projets de Centre Manche 1 et 2 nous amènent à préconiser pour les parcs futurs :

### UN ÉLOIGNEMENT DES CÔTES

qui apporte une réponse favorable aux critères de productivité recherchés par l'État et les opérateurs du fait :

- de l'intensité et de la régularité des vents
- de la possibilité de recours à des éoliennes de très grandes dimensions (>300m dans les standards actuels) déjà visibles à longue distance et inacceptables à proximité du littoral

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Manche-Est – Mer du Nord



### CONFORTANT L'OPTION DU COURANT CONTINU

- lui-même moins dégradant pour les sols au titre de l'enfouissement (2 câbles de faible dimension) en mer comme à terre
- et évitant la construction très dégradante pour l'environnement d'une station électrique de rechargement à l'atterrage

### RESPECTANT LA PÊCHE ARTISANALE...

- qui se joue près des côtes
- subit des pressions de tout genre (prix du carburant, Brexit, raréfaction de la ressource...)
- représente une filière économique majeure
- et répond à une véritable tradition locale intégrée à la vie des ports, des villages et des régions concernées

### ... LE TERRITOIRE...

- ses sites naturels (rivages et horizon),
- ses sites patrimoniaux implantés sur le littoral
- et de ce fait son tourisme si prégnant dans la vie socio-économique du littoral

### ...ET PLUS LARGEMENT L'ENVIRONNEMENT PAR LA LIMITATION DES IMPACTS (VISUELS, BIO-DIVERSITÉ...).

## II – En Normandie et Baie de Seine : une inquiétude face à l'accroissement des risques

Considérant les côtes normandes, l'implantation de nouveaux parcs questionne tant la zone est saturée d'activité. On peut citer à ce sujet :

- l'intensité du trafic maritime circulant sur les axes montant et descendant du rail
- les voies de pénétration vers les ports de la côte dont l'axe majeur d'Haropa, 1<sup>er</sup> port français
- mais aussi celles qui mènent vers les ports régionaux de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe qui accueillent, outre des navires de marine marchande, un intense trafic passagers (ferry et croisière) - tout comme le port du Havre (Haropa) par ailleurs
- ajoutons enfin les activités de pêche et de plaisance qui sillonnent cet espace et l'ostréiculture qui occupe, auprès du rivage, de vastes espaces sur les côtes de Saint-Vaast-la-Hougue, Aumeville-Lestre, Utah Beach... et se place parmi les tout premiers bassins de production français
- sans oublier les zones militaires, les espaces d'extraction des granulats...

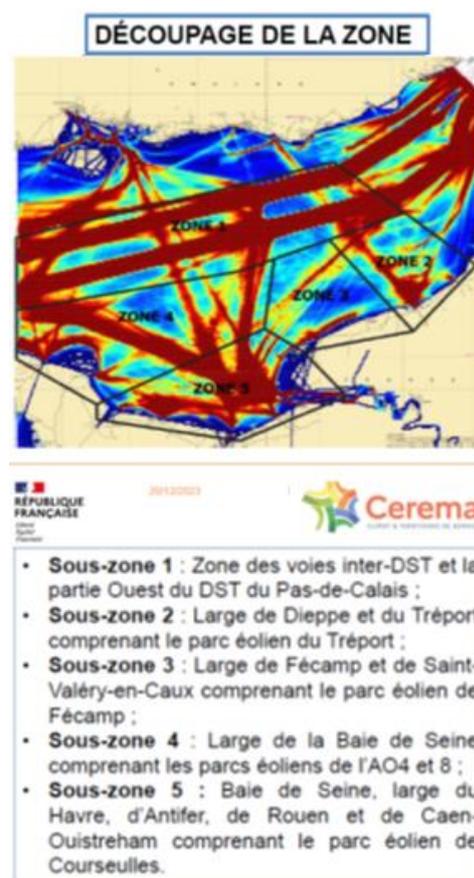
Les cartes publiées par le CEREMA mettent en évidence l'importance des échanges maritimes qui affectent cette zone fragilisée par l'effet « cuvette » que constitue la Baie de Seine.

Le raz de Barfleur est réputé pour la violence de ses courants.

La zone de refuge située face, aux côtes de Quinéville et de Saint-Vaast-la-Hougue, accueille par temps de grandes tempêtes d'ouest jusqu'à 80 navires au mouillage dans un espace très

contraint par la proximité des littoraux sud et ouest.

L'ensemble de ces facteurs liés à la météo qui sévit sur nos côtes, avec une intensité qui semble s'accroître, inquiète légitimement face à un espace maritime si « habité ».



Deux chiffres significatifs : la Normandie produit 24% de l'énergie nationale et 24% de la pêche française.

### III – Un juste retour pour les territoires

La politique nationale de l'énergie s'inscrit dans une logique de développement massif de la production d'électricité selon un mix énergie nucléaire/énergies renouvelables défini dès l'été 2022.

Avec un objectif de 40GW, la cinquantaine de parcs éoliens en mer prévue à l'horizon 2050 va singulièrement marquer l'espace maritime et impacter le littoral de notre pays :

- impact lié aux travaux de construction (parcs, stations électriques, raccordements) ... puis de déconstruction
- impact lié à l'exploitation : accroissement des risques maritimes, aléas sur la biodiversité, sur la navigation et en tout premier lieu sur la pêche professionnelle et sur la vie socio-économique du territoire liée à ce secteur d'activité
- impact visuel face au patrimoine naturel et bâti des littoraux portant préjudice aux habitants et à l'activité touristique, fondement des économies locales. Et ce, quelle que soit la distance d'implantation des parcs, le gigantisme des éoliennes de nouvelle génération annoncées en ZEE dépassant les 300m au-dessus du niveau de la mer.

Si la redistribution de la Taxe sur les Éoliennes en Mer implantées sur le Domaine Maritime Territorial est définie, celle de la TEM en Zone Économique Exclusive ne l'est pas encore. Sur ce sujet, il nous semble équitable de prévoir, pour les éoliennes implantées en ZEE, un retour prioritairement et proportionnellement affecté aux territoires les plus impactés au regard des préconisations, ci-dessus, détaillés.

Une telle décision, fondatrice pour l'ensemble des parcs de ZEE, serait un important facteur d'acceptabilité des implantations futures.

### En conclusion

En synthèse de nos positions, nous mettons en avant les vertus de l'éloignement des parcs éoliens en mer et le besoin d'une discussion plus concrète avec les acteurs du territoire.

La gestion des risques maritimes est très prégnante dans ce débat et le dérèglement climatique est une source d'interrogations supplémentaires sur les possibles conflits d'usage.

Face aux impacts générés par les parcs éoliens installés au large, il nous semble légitime qu'une part de la taxe prélevée par l'état soit reversée aux territoires impactés.

Outre les préconisations ou préoccupations exposées ci-dessus, il nous semble utile, au-delà de la thématique des éoliennes, d'exprimer un certain nombre de souhaits :

- une réglementation interdisant les chalutiers usines qui, pêchant jusqu'à 250 tonnes de poisson par jour font des ravages sur la ressource. Une pêche artisanale valorisée et bien encadrée - respect des zones et des quotas-participerait à une gestion de la ressource plus vertueuse et durable.
- une organisation et une intensification du retraitement des déchets
  - o valorisation des coquilles -déchets des huîtres, coquilles Saint Jacques... dont la filière peine à se mettre en place
  - o accélération des recherches et de la mise en place de procédés sur le recyclage des filets de pêche
- une diminution drastique des déchets plastiques qui infestent nos mers : 7 milliards de bouteilles en plastique sont achetées chaque année par les français
- des zones de protection spéciales très attendues mais dont on peut douter de la réalisation face à l'encombrement de notre secteur maritime.

